



COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 20/03/2024
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 36
Nombre de procurations : 7
Votes pour : 43
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarot), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : MOREAUD Rosine (Castéras)

ETAIENT EXCUSES : ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane (Le Fossat), LLUIS Claude (Lézat sur Lèze), ROUMAT Guy (Le Mas d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

PROCURATIONS : ALLEN Vincent à SANS Jean-François, ABIVEN Jacques à MAURETTE Carole, ARNAUD Véronique à ALBERO Elisabeth, COUSTURE Eliane à CANTEGRIL Jean-Marc, LLUIS Claude à DEDIEU Alain, ROUMAT Guy à BERDOU Raymond, DESCUNS Lyliane à COMMENGE Jean-Claude .

SECRETARE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2024-48 Mise en ligne à la date du retour du visa

OBJET : Compétence Signalétique

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée, la compétence :
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire dont :

- ▶ Etude, Aménagement et gestion d'une signalétique routière, touristique et de loisirs.

Il expose les incohérences d'exercice de cette compétence, notamment marquées par l'absence d'harmonisation des aménagements sur le territoire.

Il indique, à ce titre, la multiplicité des formats de panneaux de signalisation dans les communes malgré une certaine uniformisation sur la vallée de l'Arize, il précise qu'une grosse majorité des panneaux ne respecte pas les formats et les couleurs normés de la "charte départementale sur la signalisation d'information locale".

Il explique l'absence d'équité concernant la prise en charge financière des équipements entre le financement communal sur La Lèze et le financement communautaire sur la signalétique des communes de l'Arize.

Il souligne, de plus, les difficultés et l'inertie d'actualisation annuelle des panneaux par les services de la communauté de communes concernant les panneaux de l'Arize.

Il ajoute que l'exercice de la compétence devrait concerner l'aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et non une signalisation d'information locale.

Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider une prise en charge de la signalisation d'information locale au niveau communal sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 009-200066223-20240404-DE_2024_48-DE



Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- valide la prise en charge de la signalisation d'information locale au niveau communal sur l'ensemble du territoire.
- autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
VANDERSTRAETEN François

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude